



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 53356

Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne auprès de M. le Premier ministre l'étonnement, voire la désapprobation, des Français qui ont entendu et lu les critiques publiques de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à l'égard de Mme le garde des sceaux, ministre de la justice (12 octobre 2000). Elle a précisé que « la réserve de la garde des sceaux ne répond pas à cette aspiration forte de la population ». Soulignant que ces déclarations concernaient le dossier mettant en cause le Président de la République, il lui demande s'il lui paraît normal, une fois encore, que les ministres se manifestent publiquement, voire se contredisent, dans les dossiers qui, de surcroît, ne sont pas de leur compétence.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur les propos d'un ministre. Le Premier ministre n'a pas à commenter publiquement tous les propos prêtés à un membre du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53356

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6283

Réponse publiée le : 11 décembre 2000, page 6971